



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du : 12/06/2021 à 10H30
Lieu : Ancienne Ecole – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 juin 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2021
- 2) Demandes d'acquisition de terrains communaux à Espinasse et au bourg de Saulzet-le-Froid
- 3) Décision modificative BP 2021
- 4) Modification des statuts de la Communauté de Commune Dômes Sancy Artense : Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes
- 5) Clôture captages
- 6) Demande location terrain à Pessade
- 7) Constitution du bureau de vote pour les élections départementales et régionales
- 8) Arrachage gentiane
- 9) Travaux mairie
- 10) Questions diverses

| LES PARTICIPANTS | |
|-----------------------------|---|
| Présents : | Patrick Pellissier, Gérard Beudonnat, Jérémy Guittard, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Colette Guilloud, Céline Silberberg. |
| Absents représentés : | Philippe Guittard a donné pouvoir à Gérard Beudonnat |
| Absents non représentés : | Jérôme Pellissier |
| Participants à la réunion : | - |

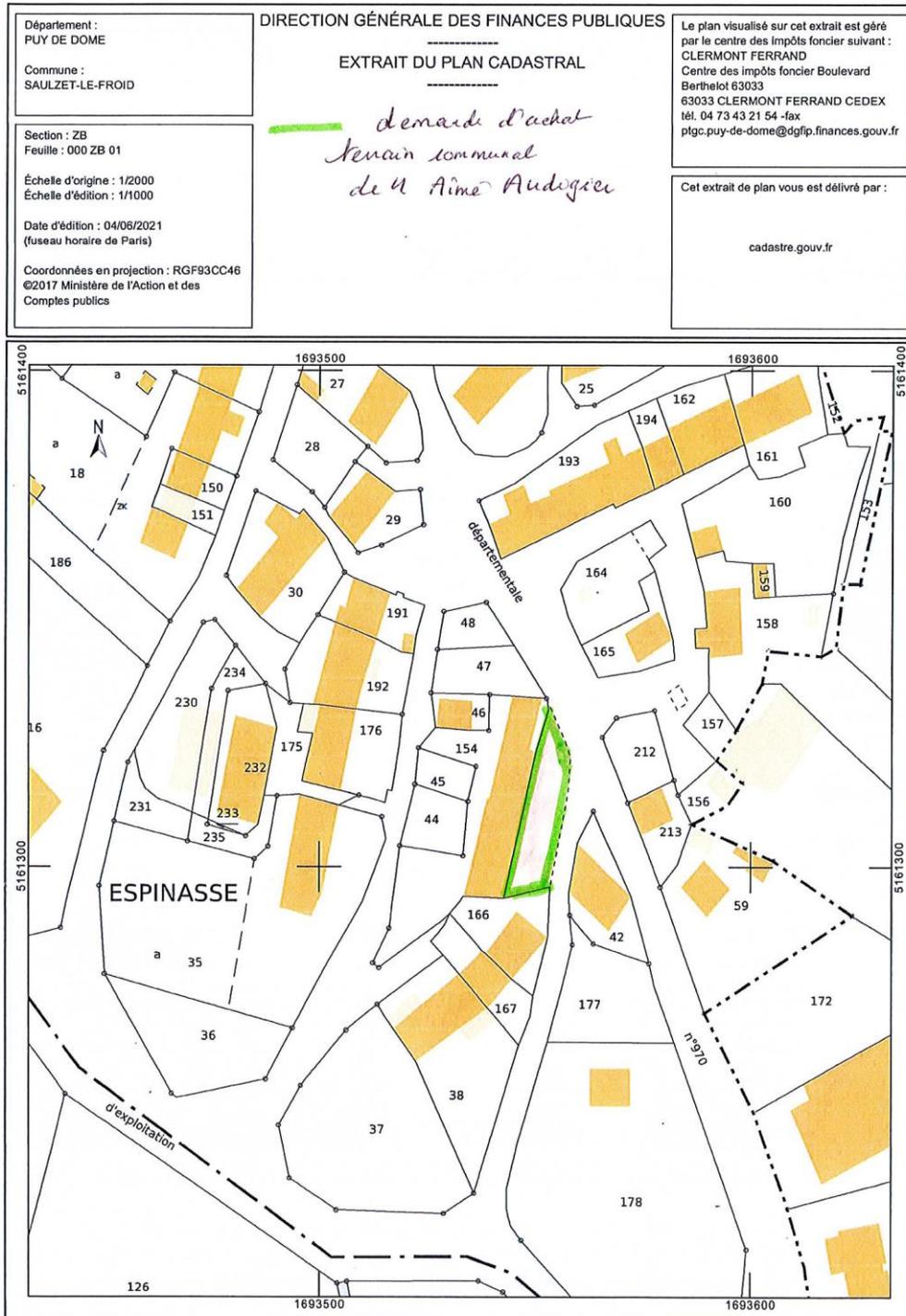
✓ Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Céline Silberberg est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. **Approbation du compte rendu du 24 avril 2021** : Approuvé à l'unanimité

2. Demande d'acquisition de terrains communaux à Espinasse et au bourg de Saulzet le Froid

Demande de M Aimé Audigier : Monsieur le Maire explique que M Aimé Audigier a fait une demande d'achat pour une parcelle de 250 et 300 m² devant sa porte dans le village d'Espinasse (cf plan joint).



La demande est soumise au vote :

| | |
|-------------------|----|
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Le conseil municipal vote donc pour à l'unanimité, le prix étant fixé par délibération du 24/04/2021 à 30 € le m².

Demande de Mme Sandrine Pellissier :

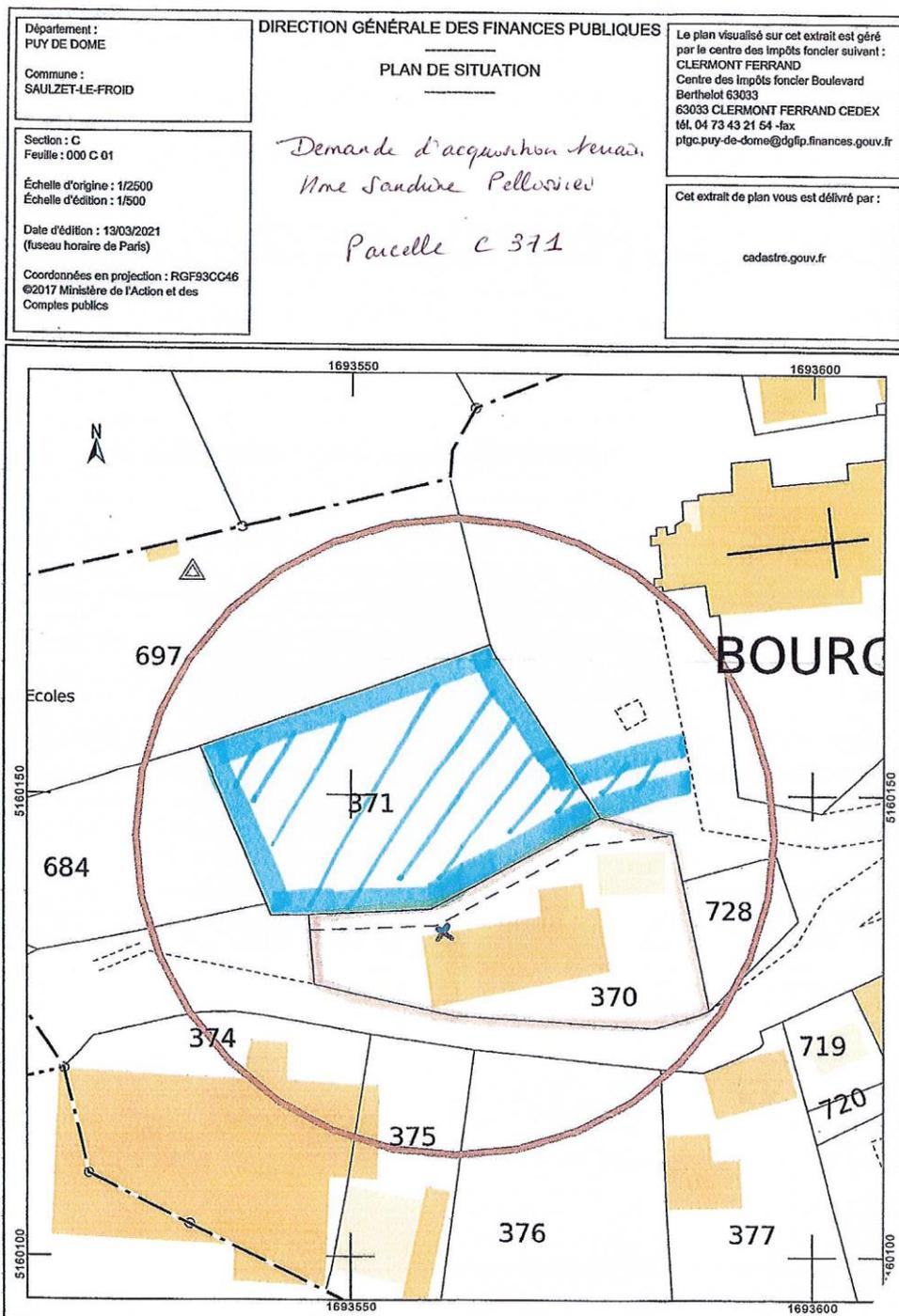
Monsieur le Maire explique que Mme Sandrine Pellissier désire acheter une parcelle communale (Parcelle C371) située dans le bourg de Saulzet le Froid pour le prix de 10 euros du m² (cf plan Joint).

Pour rappel, le prix de vente des terrains communaux a été fixé à 30 € du m² par délibération du 24/04/2021.

Après discussion sur l'opportunité de vendre cette parcelle en entier la demande est soumise au vote :

| | |
|-------------------|---|
| Pour | 0 |
| Contre | 9 |
| Abstention | 1 |

Le conseil municipal décide de ne pas vendre cette parcelle et de la conserver dans le patrimoine communal.



3. Modification du Budget Prévisionnel 2021

Suite à une erreur de saisie sur le budget prévisionnel 2021, une somme de 43 € a été inscrite à l'article 60311 chapitre 042 (opérations d'ordre). Il en résulte un déséquilibre des opérations d'ordre. Cette somme de 43 € doit être imputée à l'article 60623 du chapitre 042.

La modification est soumise au vote :

| | |
|-------------------|----|
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La modification de budget sera donc effective à cette date.

4. Modification des statuts de la Communauté de Commune Dôme Sancy Artense : transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes.

La modification est soumise au vote :

| | |
|-------------------|----|
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

5. Captages d'eau de la commune

Suite à la réception des différents devis concernant la clôture des périmètres de protection, M Le Maire demande si la mairie peut faire une demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau.

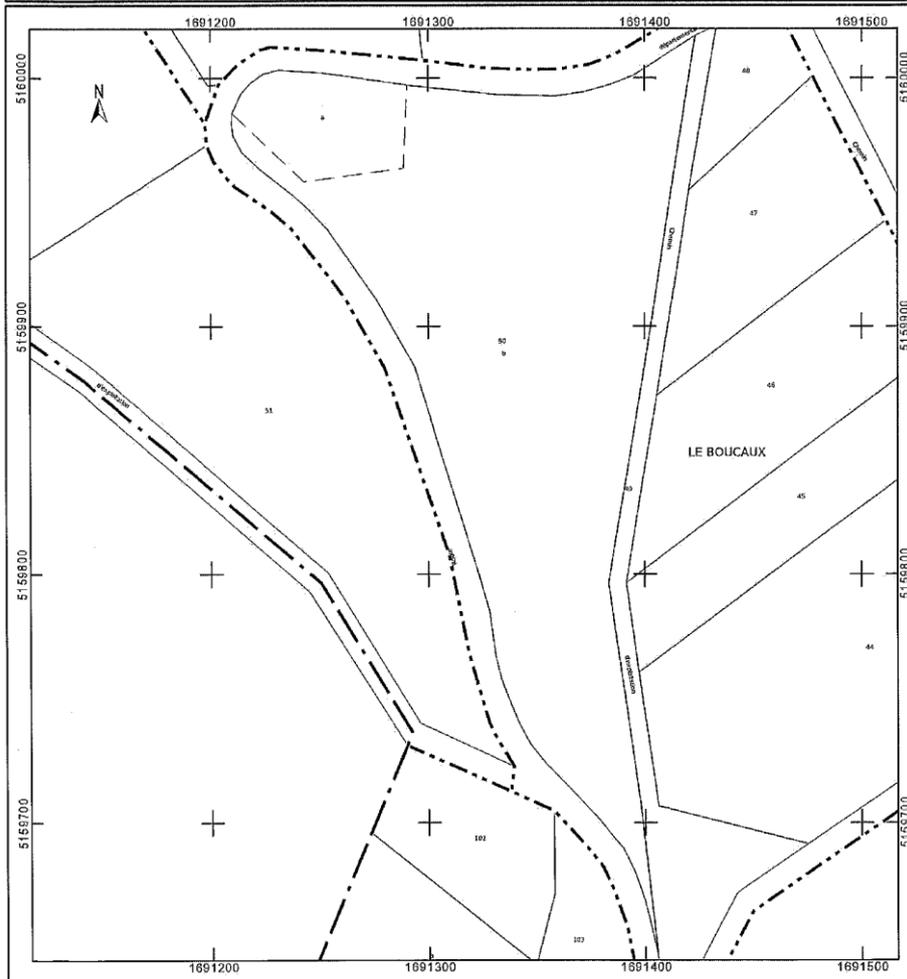
Suite à la lecture des différents devis (cf ci-dessous), il s'avère que certains devis ne sont pas assez précis sur certains matériaux et matériels. Le Conseil Municipal demande une nouvelle estimation de devis.

| | Captage Pessade | Captage La Martre | Total |
|--------------------|-----------------|-------------------|-------------|
| Entreprise Lacombe | 13 690 € HT | 13 460 € HT | 27 150 € HT |
| Entreprise Dacko | 6 000 € HT | 6 800 € HT | 12 800 € HT |
| ONF | 18 358 € HT | 22 130 € HT | 40 488 € HT |

6. Demande de location Terrains à Pessade

M Volla Sébastien demande s'il peut louer sur la section de Pessade la parcelle ZN50 (a-b) ou ZN51.

| | | |
|--|---|---|
| Département : PUY DE DOME Commune : SAULZET-LE-FROID | DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL | Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CLERMONT FERRAND Centre des impôts foncier Boulevard Berthelot 63033 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX tél. 04 73 43 21 54 -fax ptgc.puy-de-dome@dgifp.finances.gouv.fr |
| Section : ZN Feuille : 000 ZN 01 Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 07/09/2021 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics | <i> Demande de location de terrain de M. Volla Parcelle ZN 50 : 30780m² ou ZN 51 : 20480m² </i> | Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr |



Le conseil municipal propose de faire une convention de pâturage pour la parcelle ZN50 pour 5 ans au tarif minimum selon le règlement départemental soit : 17,87 €. Le locataire s'engageant à remettre en état la parcelle et à la clôturer.

La demande est soumise au vote :

| | |
|-------------------|----|
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

7. Constitution des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales du 20 et 27 juin 2021

Voir tableaux

8. Arrachage Gentiane

Deux demandes d'autorisation d'arrachage de la gentiane sur l'estive de Pessade. Le Conseil Municipal discute sur le bienfondé de cette récolte, notamment sur la quantité de gentiane présente et observée sur le site.

Les demandes sont soumises au vote :

| | |
|-------------------|----|
| Pour | 0 |
| Contre | 10 |
| Abstention | 0 |

Le conseil municipal décide de ne pas autoriser l'arrachage de la gentiane sur l'estive de Pessade.

9. Travaux Mairie

- Concernant les travaux de la Mairie sur trois demandes de devis, seule une a été reçue fournie par l'entreprise Valleix.

| | | |
|---------------|-------------|-----------------|
| Pignon | 4 500 € HT | 5 400 € TTC |
| Accessibilité | 9 573 € HT | 11 487.60 € TTC |
| Total | 14 073 € HT | 16 887,60 € TTC |

Le bon pour accord a été donné par M le Maire à l'entreprise Valleix.

- Concernant les travaux du clocher de l'Eglise, une visite de l'architecte des bâtiments de France est prévue le 20 juillet 2021 à 11 h 00 afin de faire une estimation des travaux.

10. Questions diverses

- Création d'une page Facebook. La discussion tourne autour de la pertinence d'une telle création afin d'augmenter les capacités de communication de la Commune. Sachant qu'une page Facebook se nourrit régulièrement et qu'il faut quelqu'un pour gérer, mais que c'est un excellent moyen de communication surtout pour relayer les informations de la Communauté de Commune.
- Depuis le 1^{er} mai, le SICTOM des Couzes a ouvert le tri à tous les emballages, devant l'augmentation importante de déchets de ce type, la Commune est devant un problème important. Une demande au SICTOM a été faite pour soit augmenter le nombre de bacs de tri, soit augmenter la fréquence des collectes.